

Le livret de l'eau & de la rivière

Réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations



SYNTHÈSE DE LA FICHE

- ◆ Mesures de réduction de la vulnérabilité
- ◆ Opération ALABRI : adapter l'habitat et les activités économiques
- ◆ Pour les logements les plus à risque : la relocalisation
- ◆ Les bâtiments publics s'adaptent aussi
- ◆ Quelques chiffres clés



Des dispositions ont été prises pour limiter ou interdire les constructions en zone inondable avec la mise en place par l'Etat des **Plans de Prévention des Risques d'Inondation** (PPRI). En ce qui concerne les bâtiments déjà construits, qu'ils soient anciens ou plus récents, des mesures sont possibles pour réduire leur exposition aux crues. Elles permettent de **réduire la vulnérabilité** :

- des habitants en les mettant en sécurité,
- des biens en réduisant les dommages en cas de crue.

Elles visent également à faciliter le retour à la normale.
Voyons de quoi il s'agit concrètement.



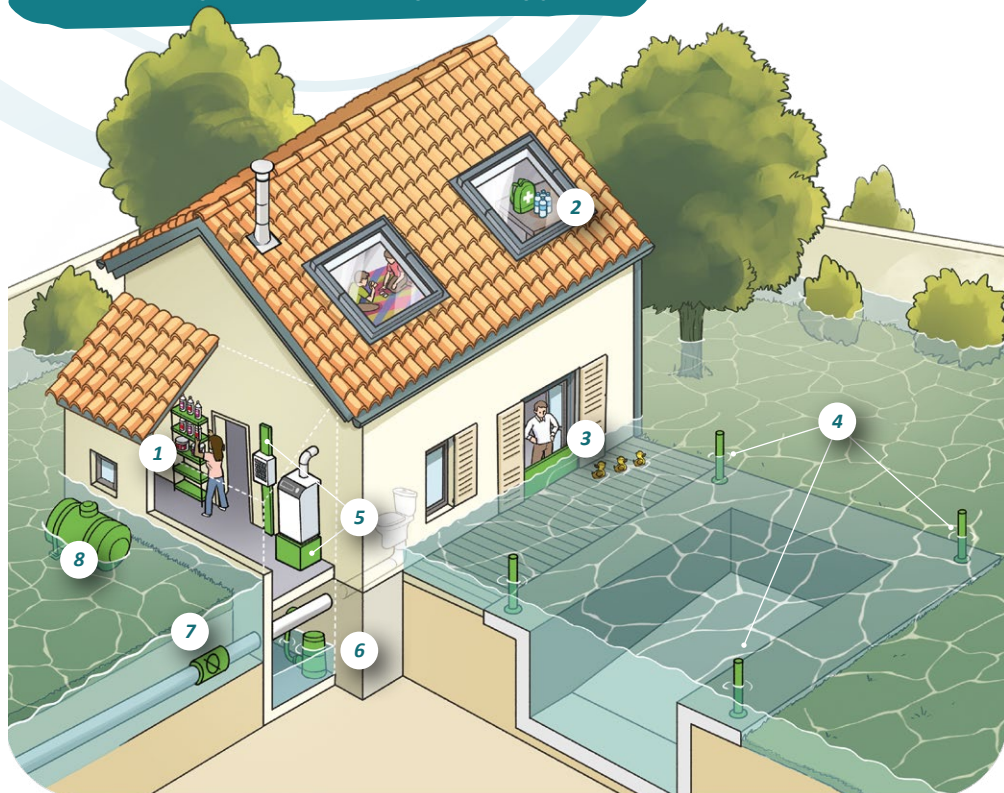
Mesures de réduction de la vulnérabilité

Un **diagnostic** est indispensable pour connaître l'exposition du bâtiment au risque. Il établit la liste des travaux à réaliser et les subventions possibles.

Les travaux les plus importants qui peuvent être prescrits consistent à réaliser un **espace refuge** sur les logements les plus inondables comme par exemple une maison de plain-pied avec 80 cm d'eau ou plus en cas de crue. Il s'agit d'un plancher habitable hors d'eau qui permet d'attendre la décrue ou l'intervention des secours. Pour la majeure partie des biens, les mesures à mettre en œuvre sont la pose de **atardeaux** et d'un **clapet anti-retour** sur le réseau d'assainissement pour empêcher l'eau de pénétrer dans le logement.

Les atardeaux ressemblent à des planches équipées de joints à fixer devant ses ouvertures (portes, porte fenêtres...). Il en existe de toute sorte (en aluminium, avec une chambre à air à gonfler...). Quant aux clapets anti-retours, ils s'installent sur le réseau d'eaux usées pour éviter le refoulement des canalisations dans la maison. Ils laissent passer l'eau de la maison vers la station d'épuration mais pas dans le sens inverse. Ils sont activés par la pression hydraulique et ne nécessitent pas d'alimentation électrique. D'autres mesures peuvent être mises en œuvre comme le rehaussement d'équipements de chauffage ou électriques, l'achat d'une pompe pour vider la cave, la matérialisation des piscines...

EXEMPLE DE MESURES DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ D'UNE MAISON



1 STOCKAGE DES PRODUITS POLLUANTS EN HAUTEUR :

Pour éviter la contamination de l'eau.

2 CRÉATION OU AMÉNAGEMENT DE NIVEAU REFUGE :

Un espace sécurisé à l'étage (combles aménagés).

3 POSE DE BATARDEAU :

Barrière amovible pour empêcher l'eau d'entrer par les ouvertures (portes/fenêtres).

4 MATÉRIALISATION DES BASSINS ENTERRÉS :

Balises des zones comme les piscines pour éviter les accidents sous l'eau trouble.

5 MISE HORS D'EAU DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET DE CHAUFFAGE :

Surélévation des tableaux électriques et de la chaudière.

6 POSE DE POMPE DE CAVE :

Système d'évacuation de l'eau infiltrée (pompe de relevage).

7 POSE DE CLAPET ANTI-RETOUR :

Dispositif empêchant les eaux usées de remonter dans les canalisations.

8 ARRIMAGE D'OBJET FLOTTANT :

Fixation des cuves ou objets extérieurs pour éviter qu'ils ne dérivent.

Opération ALABRI : adapter l'habitat et les activités économiques

Sur le bassin versant des Gardons, ce sont **25 000 logements** qui sont présents en zone inondable. Dès 2010, l'EPTB Gardons a lancé la première opération en France de réduction de la vulnérabilité **ALABRI** qui signifie « Accompagnement à L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation ». Elle propose aux **habitants du bassin versant** la réalisation d'un diagnostic gratuit pour identifier les travaux à réaliser et les financements auxquels ils ont droit. L'accompagnement gratuit se poursuit pour l'obtention et le versement des subventions une fois les travaux réalisés. En plus des logements, la démarche concerne également les **activités économiques** de moins de 20 salariés : commerces de proximité, petites entreprises, hôtelleries de plein-air, bâtiments agricoles. Plus de 1800 diagnostics ont déjà été réalisés. La démarche se poursuit. Les opérations ALABRI se déroulent dans un cadre partenarial auquel contribue l'Etat avec notamment le **financement à hauteur de 80% des travaux** des particuliers et le Département du Gard qui peut abonder de 20% supplémentaires pour ceux qui disposent d'un revenu modeste. L'Etat, la Région Occitanie et le Département du Gard financent également l'équipe ALABRI.



Exemple d'un espace refuge réalisé
dans le cadre d'ALABRI

**Gardons
ALABRI**

ALABRI, une marque
déposée par l'EPTB Gardons.
L'acronyme est mis à disposition
des institutions publiques
qui lancent le même type de
démarche. Il existe déjà plus
de 40 déclinaisons d'ALABRI
partout en France : Nim'ALABRI,
Charent'ALABRI...

Pour les logements les plus à risque : la relocalisation

Lors de la crue de septembre 2002, certaines maisons ont été démolies par les inondations. Face à une telle violence et faisant suite à une initiative de la mairie de **Collias**, l'Etat a décidé de lancer une campagne de relocalisation des habitations présentant un risque pour leurs occupants. Les habitations sont acquises puis détruites. Les terrains deviennent inconstructibles. A l'échelle du bassin versant des Gardons, **250 biens** ont été concernés. Parmi eux, il ne subsiste que quelques dossiers encore en cours.

Lors des crues de 2014 et de 2020, une dizaine de maisons supplémentaires ont bénéficié de ce dispositif.

En complément, l'EPTB Gardons a lancé une opération sur le **bassin versant du Grabieux** (secteur alésien) qui a concerné **28 maisons**.

Démolition d'une maison dans le cadre
de l'opération de relocalisation
sur le bassin versant du Grabieux



Les bâtiments publics s'adaptent aussi

L'EPTB Gardons accompagne **les communes et les intercommunalités** en leur proposant un diagnostic de leurs bâtiments et un accompagnement pour la mise en œuvre des mesures et l'obtention de financements.

Si des mesures classiques comme les batardeaux et les clapets anti-retours sont mis en œuvre, d'autres types de travaux spécifiques ont pu être réalisés : création d'un plancher surélevé pour un groupe scolaire, création d'une mezzanine pour le stockage de matériels spécifiques d'un centre technique communal...

Cette démarche s'étend progressivement sur l'ensemble du bassin versant des Gardons.



Pose d'un batardeau
au foyer de Brignon



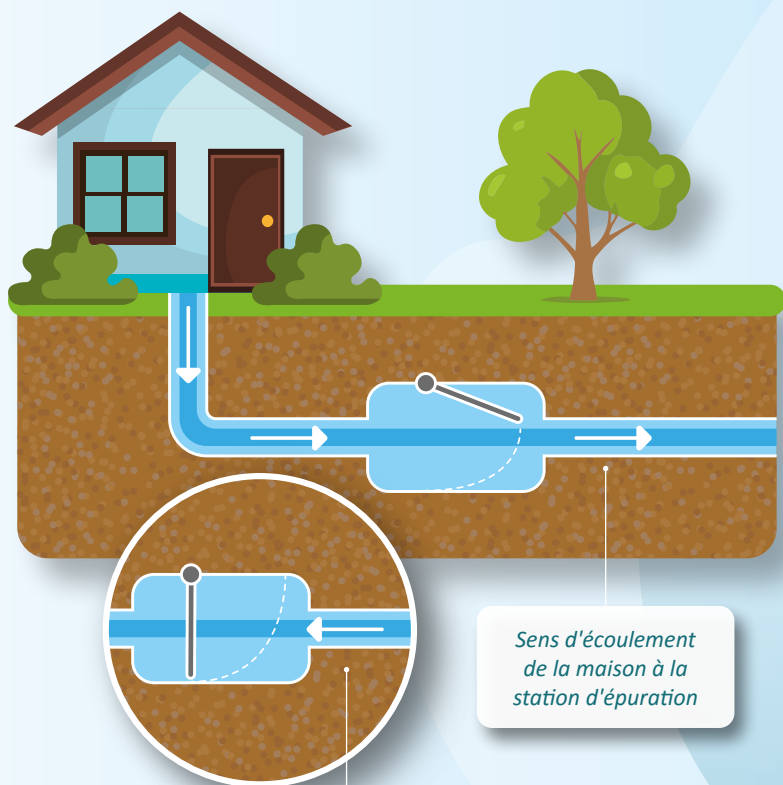
Création d'une mezzanine
pour les services techniques de Cardet



Pose de clapets anti-retour

à la mairie de Saint Geniès de Malgoirès

et principe de fonctionnement



*Sens d'écoulement
de la maison à la
station d'épuration*

*Sens d'écoulement de
la station d'épuration
à la maison*

Quelques chiffres clés



4000 €
de coût moyen

D'ÉQUIPEMENT D'UNE
MAISON

Près de
300
logements

RELOCALISÉS HORS ZONE
INONDABLE

80%
de subvention

DE LA PART DE L'ÉTAT POUR
LE FINANCEMENT DES
TRAVAUX POUR L'HABITAT



1800
diagnostics

RÉALISÉS DANS
LE CADRE DE GARDONS
ALABRI

25 000
logements
2000
entreprises

EN ZONE INONDABLE



Retrouver
toutes nos fiches
actualisées

☎ 04 66 21 73 77

✉ contact@les-gardons.fr

📍 6 av. Général Leclerc - 30000 Nîmes



EPTB
Gardons
ces rivières qui nous relient

Ce livret a bénéficié du soutien financier de
l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

www.les-gardons.fr

